

Ordre du jour

Beaune, le 18 mars 2026

A la suite des élections municipale, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-7, L 2122-7-2 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance d'installation du Conseil municipal qui se déroulera le

Dimanche 22 mars 2026 à 11 H précises,
Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville

L'ordre du jour de cette première réunion, consacrée à l'installation de l'Exécutif, est le suivant :

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints,
- Election des Adjoints,
- Lecture de la Charte de l'Elu.